

ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pénuries de médicaments psychotropes Question écrite n° 8863

Texte de la question

M. Karim Benbrahim appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les pénuries de médicaments, notamment psychotropes et sur les risques que ces ruptures d'approvisionnement font peser sur certains patients. Alors qu'un français sur cinq souffre aujourd'hui d'un trouble psychique, les pénuries de médicaments psychotropes n'ont eu de cesse de s'aggraver. La liste de médicaments en situation d'approvisionnement critique s'allonge : antidépresseurs comme la sertraline et la venlafaxine, le lithium utilisé dans le traitement contre les troubles bipolaires, les antipsychotiques tels que la quétiapine, sans oublier l'ensemble des formulations de méthylphénidate, indispensables au quotidien de certaines personnes TDA-H. Les pénuries de médicaments psychotropes et les interruptions de traitements qui en résultent, peuvent avoir des conséquences graves : décompensation aiguë des troubles, souffrances physiques et physiques accrues, saturation des services psychiatriques déjà sous tension et déséquilibres dans la vie personnelle, sociale et familiale des patients. Faute d'alternative, les plus aisés d'entre eux sont contraints de s'approvisionner à l'étranger, accentuant encore davantage les inégalités d'accès aux soins. Cette situation a par ailleurs été aggravée par le déremboursement des préparations magistrales réalisées en pharmacie et qui permettaient jusqu'alors de pallier l'indisponibilité de certains médicaments. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour endiguer ces pénuries de médicaments et garantir à chaque patient l'accès au traitement dont il a besoin.

Données clés

Auteur: M. Karim Benbrahim

Circonscription: Loire-Atlantique (1re circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 8863

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins
Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juillet 2025